N° 8054 Entrée le 05.07.2023 Chambre des Députés



Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 8054 du 2 juin 2023 de Madame la Députée Myriam Cecchetti.

Effectivement, les formulaires relatifs au permis de conduire sont actuellement uniquement disponible en langue française. Cependant, rien ne s'oppose de traduire lesdits formulaires en allemand et en luxembourgeois. Je vais aviser les services concernés de procéder à cette traduction dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 5 juillet 2023

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch